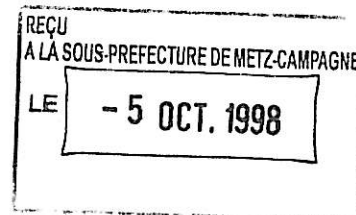


**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE PIERREVILLERS**

ARRETE N° 36/1998

**Portant réglementation de la circulation
dans la rue de la Mine à Pierrevillers**



Le Maire de Pierrevillers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'état actuel de la rue de la Mine qui ne peut supporter un trafic de véhicules lourds dont les passages sont incompatibles avec la sécurité routière,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de coupe de bois d'œuvre effectués sur une parcelle privée située à l'extrémité de la rue de la Mine et compte tenu de l'importance du bois à débarder estimée par les services de l'Office National des Forêts à environ 500 m3,

CONSIDERANT qu'en raison de ce qui précède, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour préserver la sécurité des usagers et l'état actuel de la rue de la Mine en interdisant la circulation aux véhicules d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes,

ARRETE

ARTICLE 1° : La circulation des véhicules d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes est interdite en tous temps dans la rue de la Mine.

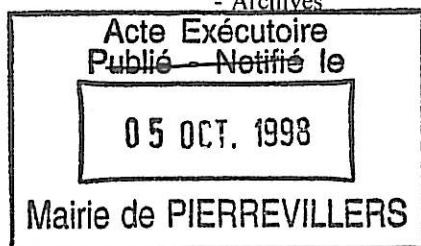
ARTICLE 2° : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, cette voie pourra être utilisée par les véhicules de secours et de lutte contre l'incendie et par les véhicules des services municipaux.

ARTICLE 3° : Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

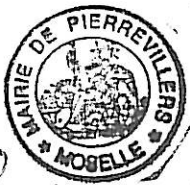
ARTICLE 4° : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5° : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROMBAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Metz-Campagne
- Madame l'Ingénieur Subdivisionnaire de l'Equipement de Metz-Nord
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rombas
- Archives



Fait, publié et notifié à Pierrevillers, le 29 septembre 1998
Le Maire,



J.M. SERREDSZUM



Le Maire